

République FRANCAISE
COMMUNE D'OULLINS-PIERRE-BÉNITE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application des articles L2122-22 et L2122-23
du code général des collectivités territoriales

N° D25_003

Objet : Rendu compte n°1 de l'année 2025 des marchés publics et avenants (pour la période du 01/11/2024 au 31/12/2024)

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20240106_7 en date du 6 janvier 2024 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DÉCIDE :

Article 1 : Pour la période du 01/11/2024 au 31/12/2024, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

Article 2 : Le Directeur général des services, le service de gestion comptable de Caluire et Cuire et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le
Mise en ligne le
Notifié le

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 21/01/2024**

**Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 01/11/2024 au 31/12/2024

| Catégorie | Référence marché | Description | Procédure/Type de modification | Date d'attribution/nap probation modification | Date de notification | Montant du marché TTC | Durée du contrat ou modification de délai | Montant ou objet de l'avenant TTC | Attribué à |
|------------------------|------------------|---|---|---|----------------------|--|---|---|-------------------------------|
| Attribution de marché | F2408COU | Fourniture et livraison de couches et de produit annexes pour les structures de la petite enfance de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite | procédure adaptée | 24/08/2024 | 04/11/2024 | € 24.000,00 | 12 mois | | LES CELLULOSES DE BROCELIANDE |
| Attribution de marché | S2435SIT | Conception, hébergement et maintenance du site internet de la ville d'Oullins-Pierre-Bénite, de sa newsletter et de son application mobile | procédure adaptée | 28/10/2024 | 07/11/2024 | € 46.899,00 (comprend les reconductions) | 12 mois | | STRATIS |
| Attribution de marché | T2433JEU | Aménagement d'aires de jeux de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite - Lot 1 (AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX DES PETITS DU PARC MANILLIER ET DU PARC NATUREL DE SANZY) | procédure adaptée | 29/11/2024 | 11/12/2024 | € 123.365,17 | 8 mois | | APY RHONE-ALPES QUALICITE |
| Attribution de marché | T2433JEU | Aménagement d'aires de jeux de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite - Lot 2 (AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX DES ECOLES MATERNELLES JEAN DE LA FONTAINE ET JEAN LURÇAT) | procédure adaptée | 29/11/2024 | 11/12/2024 | € 52.779,49 | 8 mois | | APY RHONE-ALPES QUALICITE |
| Attribution de marché | I2434BRO | Etude de faisabilité pour la requalification du stade Broffion | consultation | 18/12/2024 | 19/12/2024 | € 46.920,00 | 6 mois | | BASE - Paysage et Urbanisme |
| Attribution de marché | T2440LAP | Aménagement du plateau d'athlétisme - Stade Lapalus | procédure adaptée | 17/12/2024 | 20/12/2024 | € 1.379.725,01 | 6 mois | | GREEN STYLE |
| Attribution de marché | S2439VOI | Entretien de voirie sur divers espaces publics | procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables | 23/12/2024 | 24/12/2024 | € 45.600,00 | 9 mois | | Les Brigades Nature |
| Modification de marché | S2128FOUR | Opération de mise en fourrière des véhicules dans la commune d'Oullins - Modification 1 | Art. R.2194-6 - Nouveau titulaire | 25/11/2024 | 07/12/2024 | € 48.000,00 | Sans modification de délais | Sans incidence financière | SAS CHAPUY OULLINS |
| Modification de marché | S2107-video | MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION DE LA VILLE D'OULLINS - Reconduction 3 (MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION DE LA VILLE D'OULLINS) - Modification 1 | Art. R.2194-2 à R.2194-4 - Travaux / Fournitures / Services supplémentaires | 15/11/2024 | 19/11/2024 | Sans montant minimum ni maximum | Sans modification de délais | Extension des clauses du marché au dispositif de vidéo-protection | SERFIM T.I.C |